

Vivre à Saint-Laurent l'Abbaye



Novembre 2024

Bonjour

Malgré les festivités de fin d'année, le marché de l'Avent et le repas des anciens, cette fin d'année reste marquée d'une grande tristesse avec le décès de Jean Fournier qui a été Maire de notre petit village pendant près de 16 ans.

Chacun sait qu'il s'est beaucoup impliqué dans cette fonction, en étant toujours très respectueux, très disponible et en essayant toujours de satisfaire au mieux tous les habitants.

Merci encore, Jean, pour tout ce que tu as fait pour notre commune.

Les préparatifs de Noël et du Nouvel an commencent afin de profiter de ces moments de fêtes avec nos familles et nos amis.

2025 arrive bientôt, et la vie continue. Je vous attends tous pour vous présenter mes vœux le 24 janvier prochain à 18h00, à la salle *La grange*.

En attendant, que chacun passe de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire, Jean BERTIN

Informations

Ouverture/Fermeture pour les fêtes de fin d'année

Mairie

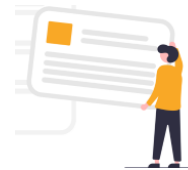


Secrétariat fermé du 23 au 31 déc. compris

En cas de besoin vous pouvez contacter le maire :

Jean BERTIN : 07 68 13 82 63

La Poste



Fermée du 10 déc. au 7 janv. compris

L'agence la plus proche est celle de Pouilly-sur-Loire (32 rue Waldeck Rousseau)

Vigilance : La gendarmerie de Cosne nous informe de vols en recrudescence dans les villages voisins.

Etat civil...

Naissances

Charlotte et Louis

Mariages

Elodie et Frédéric
Aurore et Florian
Fabienne et Philippe

Pacs

Kathleen et Thomas

Décès

Daniel GUIGNAULT
Patrick CHIFFRAY
Jean FOURNIER
Serge TREMELET

Décorations de Noël

Les sapins seront livrés le 27 novembre 2024. La mise en place des décorations et des sapins sera faite la première semaine de décembre.

Retour sur le marché médiéval du 23 août



A l'origine du projet, 2 amis : Bruno ROCHE-PERIS, ancien styliste désireux d'exposer ses costumes médiévaux et Florence CARTIER, première adjointe de Saint-Laurent l'Abbaye. Très vite, l'idée d'un marché médiéval est née, l'écrin de l'abbaye de Saint Laurent s'est alors naturellement imposé pour l'accueillir.

Présenté au Maire de Saint-Laurent, le projet est devenu celui de la mairie. Pour ne pas surcharger les bénévoles des associations pendant la période estivale la date du 23 août a été retenue dans la mesure où un événement « Ville à joie » était déjà programmé en fin d'après-midi ce même jour.

Une première réunion s'est tenue le 20 juin pour présenter le projet et démarrer la préparation avec le Comité des fêtes, l'ASPAS et les bénévoles. 4 autres réunions ont suivi, animées par la première adjointe auxquelles ont participé les présidents des deux associations. Beaucoup d'habitants de Saint-Laurent se sont mobilisés pour que cet événement soit une fête : pour la décoration du site, l'animation de la journée (stand de jeux de combats, dessins...), la tenue de la buvette du Comité des Fêtes et du stand de l'ASPAS, la préparation du repas et son service, les danses médiévales, la visite de l'abbaye, la logistique...



Près de 500 visiteurs ont participé à ce marché. Une trentaine d'échoppes a été installée dans le cloître et sur l'esplanade.



Financièrement, l'évènement a été une réussite. La mobilisation bénévole a permis :



- Au Comité des fêtes d'enregistrer un bénéfice de 284 € par la tenue de la buvette ;
- À l'ASPAS 394 € grâce aux visites de l'abbaye et la vente d'objets sur le stand de l'association ;
- À la mairie 430 € de dons correspondant à la vente des repas médiévaux, à la tombola et aux droits de place des stands. Plusieurs costumes ont été offerts par Bruno ROCHE-PERIS à la mairie ; 100 gobelets réutilisables, imprimés au nom de

« Saint-Laurent l'Abbaye » ont également été offerts par une habitante.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée et à la promotion du village.

Nouvelles des projets en cours...

Adressage de notre commune

De quoi s'agit-il ? D'une compétence exclusive et obligatoire des communes qui consiste à dénommer les lieux dits et les rues (y compris les voies privées ouvertes à la circulation) et à numéroter les maisons. Les communes (<2000 habitants) doivent transmettre leurs informations à la Base de données Adresses Nationales. Les changements suivants devront être transmis dans le mois du nouvelle adressage.

Quel est l'intérêt de l'adressage ? Des adresses à jour, c'est la garantie de secours plus rapide en cas de besoin mais aussi d'un accès plus rapide aux services publics en ligne et à la fibre.

La dénomination du village a été réalisée en janvier 2002 mais n'a pas fait l'objet d'une délibération de validation en Conseil municipal. Pour se mettre en conformité, une délibération du Conseil municipal a été votée le 19 novembre 2024.

A noter que la loi dite 3DS¹ précise que dorénavant l'achat de la plaque de numéro des adresses n'est plus à la charge des communes mais ces dernières doivent veiller à ce que le propriétaire effectue l'achat et la pose du numéro.

Sécurisation de la traversée du village

Le projet, suspendu en juin 2023 pour raison budgétaire, est de nouveau d'actualité. Comme annoncé dans notre dernière lettre d'information, l'étude sur la circulation dans le village réalisée en 2012 est en cours de réactualisation.

Le comptage dénombre le passage de 1000 à 1500 véhicules par jour ; la vitesse moyenne est supérieure à 65km aux entrées du village et 58km au centre du village.

Début 2025 Nièvre Ingénierie présentera au Conseil municipal des propositions adaptées au village. La municipalité organisera à la suite une réunion publique d'information et de consultation.

Carte communale (document d'urbanisme délimitant les secteurs constructibles sur la commune)

La commission des services publics associés s'est réunie le 12 novembre 2024. Nous sommes en attente de son avis d'ici la fin de l'année. L'enquête publique sera lancée à la fin du mois de janvier prochain.

Cimetière

L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires nous contraint à rechercher des solutions pour que ce lieu reste propre et propice au recueillement. Les petites allées du « nouveau cimetière » ont été semées récemment avec un mélange de ray-grass, de fétuque rouge traçante et de trèfle nain. Ce mélange de graines est recommandé par les professionnels et plusieurs cimetières dans les communes voisines l'utilisent à la satisfaction des familles.

Informations... Rappel...

Place de la mairie...

O D'Lices Burger tous les mardis de 18 à 22h00. Tél : 06 11 36 11 35

Coiffeuse itinérante Avec ou sans rendez-vous de 9h00 à 13h00, les jeudis. Tél : 06 50 44 45 53

1- Loi du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale

Permanences en Mairie



**France
services**

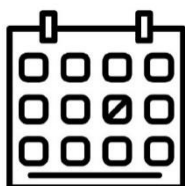
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une fois par mois l'antenne France-Services de Donzy assure une permanence dans les locaux de la mairie de Saint-Laurent l'Abbaye. Un agent est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives :

- **France travail** : Actualisation, Mise en relation avec un conseiller sur le site pôle-emploi.fr
- **CPAM** : Création de la carte vitale, Attestation de droits, Consultation sur le site ameli.fr
- **CAF** : Aide au logement, RSA... Consultation sur le site caf.fr
- **MSA** : Création de la carte vitale, Aide au logement, RSA... ;
- **CARSAT** : Demander ou suivre votre retraite sur le site lassuranceretraite.fr
- **FINANCES PUBLIQUES** : Créer votre espace, Déclarer vos impôts sur impot.gouv.fr
- **ANTS** : Aide personnalisée pour les démarches d'immatriculation (permis de conduire, carte grise...) ou les pré-demandes de carte d'identité ou de passeport...

La prochaine permanence se tiendra le vendredi 20 décembre dans un cadre de confidentialité.

Quelques dates à noter...



- ✓ 7 décembre - 12h00 : **Repas de Noël des anciens** - Salle *La grange*
Un colis sera offert aux habitants ne pouvant ou ne souhaitant pas participer au repas.
Un bon d'achat de 15 € a été offert aux enfants de la commune de moins de 10 ans.
- ✓ 11 décembre - 18h00 : **Conseil municipal**
- ✓ 12 janvier - 16h30 : **Galette des adhérents du Comité des fêtes** (inscription obligatoire en précisant votre choix entre galette sèche ou frangipane auprès de Patrick Pernet : 06 07 91 49 95 / cf.sla@orange.fr)
- ✓ 24 janvier - 18h00 : **Vœux du maire** - Salle *La grange*
- ✓ 10 février - 18h30 à "La grange" : **Assemblée générale du Comité des fêtes**

**A bientôt !
Et joyeuses fêtes de fin d'année
à chacun d'entre vous !**

